

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 7 juillet 2020**

## **Délibération CA\_20200707\_004**

**Marché de maintenance préventive et curative des véhicules supérieurs à 3,5 tonnes n°2016-07-14 passé avec les Ets DOURS : avenant n°2 au marché**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**2 membre(s) étant absent(s)**

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de la Covid-19 ;

Vu la délibération du bureau du 2 juin 2020 approuvant l'avenant n°1 au marché n°2016-07-14 ;

Vu le projet d'avenant n°2 au marché n°2016-07-14 ;

Considérant la nécessité d'augmenter le montant maximum du marché ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** L'avenant n°2, ci annexé, au marché n°2016-07-14 est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

**DESCOUT Serge**